



La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2512-8 et L. 2122-18 ;

Vu la Loi 2017-257 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain ;

Vu le décret n°94-145 du 24 mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2017 fixant l'organisation des services de la Ville ;

Vu l'arrêté du 12 septembre 2016 modifié par l'arrêté du 22 mai 2017 fixant l'organisation de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection ;

Vu l'avis émis par le Comité Technique de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection en sa séance du 5 mai 2017 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Ville de Paris ;

ARRÊTE :

Article premier : L'article premier de l'arrêté du 12 septembre 2016 susvisé est ainsi modifié :

Le III – La sous-direction de la tranquillité publique, est ainsi rédigé :

4) Le Bureau d'Actions contre les Nuisances Professionnelles (BANP)

Le bureau est placé sous l'autorité d'un chef de bureau et d'un adjoint.

Le bureau traite les plaintes des Parisiens relatives :

- aux bruits de voisinage causés par les activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs : il s'agit essentiellement des activités des artisans, commerçants, bureaux, salles de sport mais aussi des chantiers ;
- aux bruits des livraisons et de la manutention à l'intérieur des commerces ou des zones extérieures leur appartenant ;
- aux nuisances olfactives professionnelles.

Le bureau comprend un pôle technique et un pôle administratif.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Ville de Paris et le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 JUIL. 2017

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO